

TAUX POUR LA GESTION COURANTE

HONORAIRES TTC

ENCAISSEMENTS ANNUEL

De 0 à 3 000€	12.00 %
De 3 001€ à 4 500€	8.40 %
De 4 501 € à 6 000€	7.20 %
De 6 001 € à 10 000 €	6.60 %
à partir de 10 001 €	6.00 %

GARANTIES

Garantie de loyers impayés	2.50 %
Garantie d'occupation	2.50 %

RÉMUNÉRATION À LA VACATION

Vacation (heure) pendant les heures ouvrables du cabinet :

Le gestionnaire	112,00€
-----------------	---------

Prévoir augmentation de 25 % en dehors des heures ouvrables

HONORAIRES ET FRAIS ADMINISTRATIF

Déclaration et gestion de sinistre	Vacation
Présence expertise	Vacation
Aide à la déclaration des revenus fonciers	82,00 €
Avenant bail habitation (à la charge du demandeur)	150,00 €
Envoi avis échéance papier et/ou CRG	5,00 €
Frais de débours/Extranet/an (charge propriétaire)	27 €
Préparation + envoi congé par LRAR	120,00 €
Clôture fin de gestion	Vacation
Ouverture dossier assurance perte loyers	112,00 €
État des lieux de sortie	3€/m ² minimum 112€
Honoraires pour saisie administrative sur 1/3 détenteur / mois	48,00 €
Gestion lot vacant > 21 jours calendaires	Vacation

TRAVAUX

Travaux supérieurs à 750 €TTC (minimum 90€TTC)	5% HT du TTC
Constitution dossier subvention	Vacation

CONTENTIEUX

1ère mise en demeure (LRAR)	58.00€
2ème mise en demeure copie garant	58.00€
Remise dossier huissier/avocat	180.00€
Chèque impayé ou prélèvement rejeté (en sus frais bancaire)	36.00€



BAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (Conforme à la loi ALUR) + MEUBLÉS

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

(Montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)

HONORAIRES TTC

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)

Hors zones tendues et très tendues	8€
Zones tendues	10€
Zones très tendues	12€
Établissement de l'état des lieux d'entrée	3€/m ²
Établissement de l'état des lieux de sortie	3€/m ²

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

(Calculés sur le loyer annuel hors charges)

Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.

9%

AUTRES BAUX

HONORAIRES TTC

▶ LOCAUX D'HABITATION NON SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Honoraires à la charge de chaque partie (bailleur et locataire)	9%
---	----

▶ BOX - PARKING - GARAGES - CAVES

(À la charge de chacune des parties) Honoraires de location et de rédaction d'actes	150€
--	------

▶ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

(À la charge du preneur et/ou du bailleur selon les termes du bail) Honoraires de locations (loyer annuel hors taxes et hors charges)	30%
--	-----

